

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...

Circulaire N° 4232-04

Documentation à l'adresse
de l'utilisateur et de l'installateur

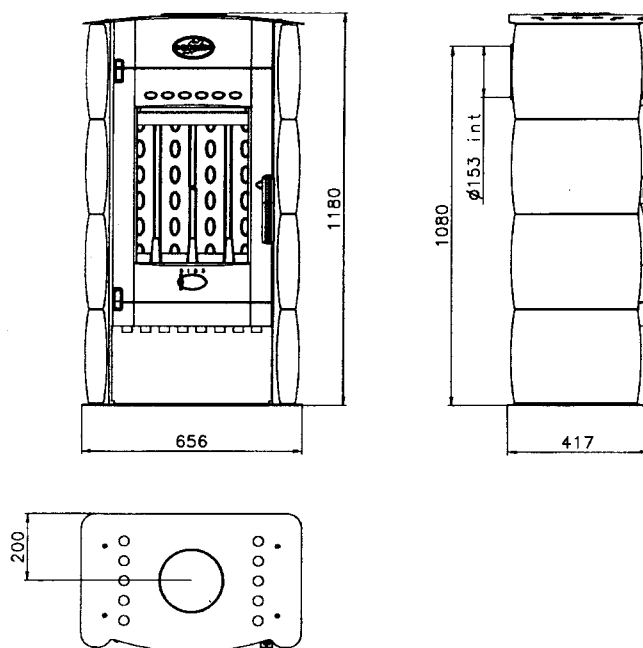


POÊLES A BOIS

BIOCÉRAM 369101 - BIODESIGN 369102

BIOSTYLE 369103

Ref. 369101



Réf. 369102

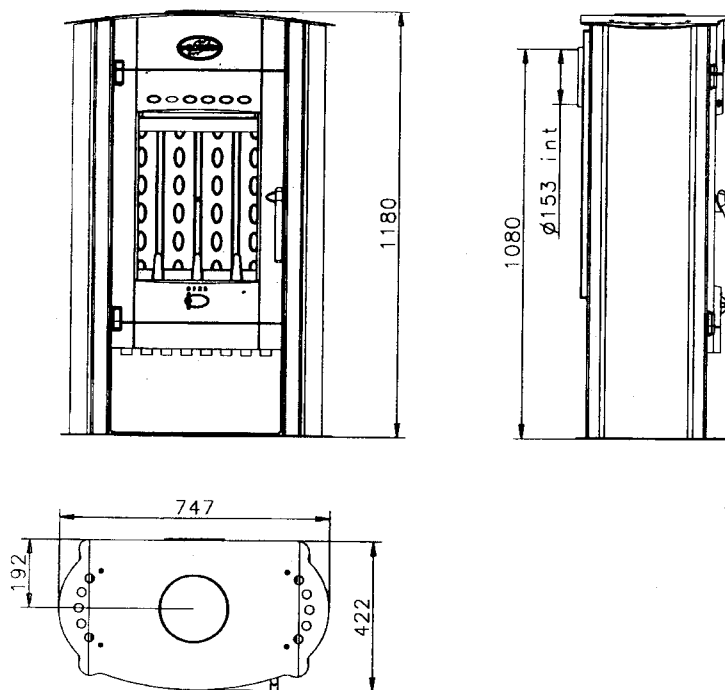
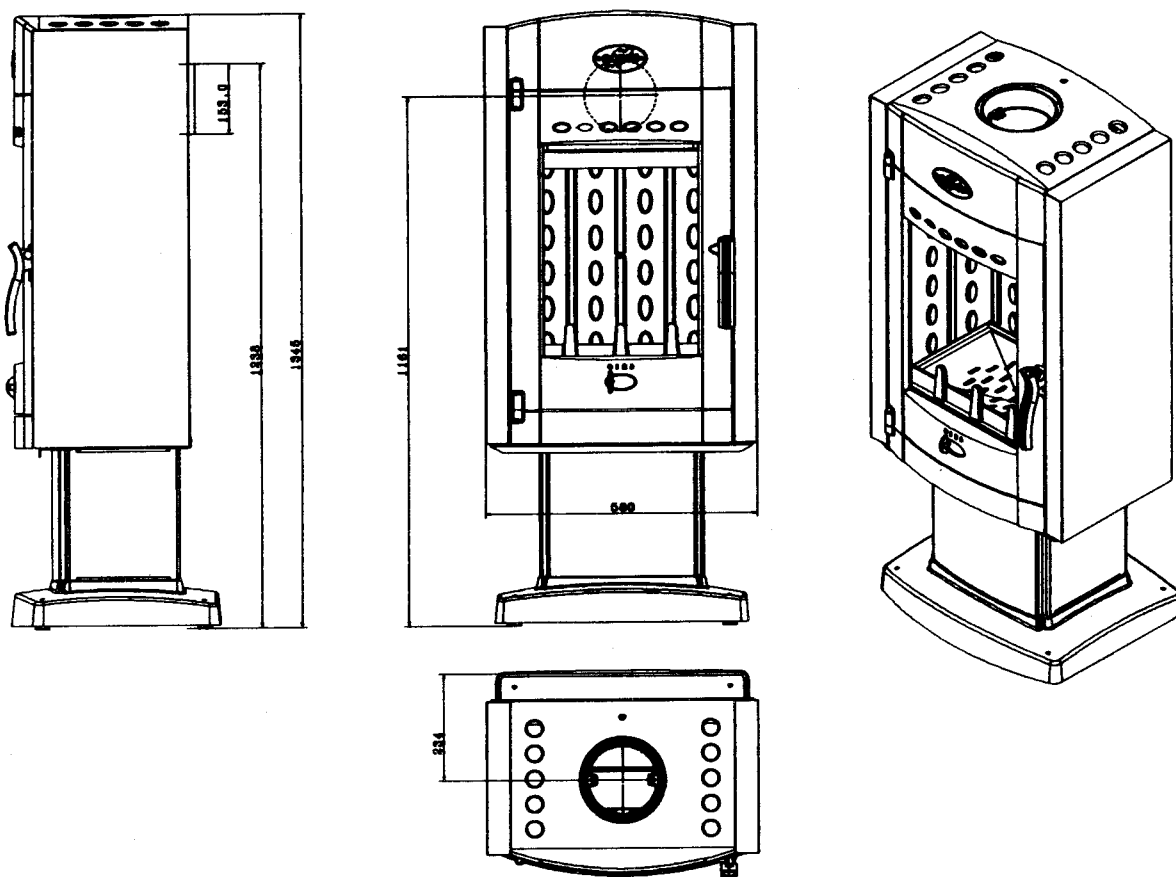


Fig. 1



INFORMATIONS IMPORTANTES :

Cet appareil a été testé selon les critères de la nouvelle norme **Européenne EN 13240**.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Foyer L x h x P	45 x 30 x 26 cm
Diamètre de buse	153 mm interne
Départ des fumées sur le dessus ou à l'arrière	
Chargement en façade, admettant des bûches jusque	44 cm
Grandes vitres à vision panoramique en vitrocéramique (résistant jusqu'à 750°)	
Dimension de l'ouverture de chargement	65 x 25 cm
Foyer en fonte	
Réglage de l'allure	manuel
Régulation thermostatique	
Poids	Biostyle 150 kg Biocéram 195 kg Biodesign 152 kg
Puissance	9,5 kW
Volume corrigé chauffé	130 à 330 m³
Durée de fonctionnement à allure normale	2 heures 30 min.
Durée de fonctionnement à allure ralentie	7 heures
Température moyenne des fumées à allure normale	320°
Débit massique des fumées	11,26 g/s
Rendement de l'appareil	69,5
Taux de CO dans les fumées	0,60 %
Consommation à allure normale	4 kg/heure

INSTRUCTION DESTINÉE A L'INSTALLATEUR

ATTENTION :

La réglementation française impose que le conduit de cheminée présente une section minimale de 2,5 dm². Il n'est pas possible d'envisager un tubage d'un diamètre inférieur à 180 mm.

- Toujours respecter les règles en vigueur dans le pays où l'appareil est installé.
- S'assurer tout d'abord de la bonne qualité du conduit de cheminée.

Son rôle est primordial. Il va conditionner le résultat final :

- Assurer l'alimentation du foyer en air primaire et extraire les gaz de combustion.

La plupart des désagréments que vous pourriez rencontrer à l'utilisation sont liés à une défaillance du conduit de cheminée. Nous ne saurions trop insister sur ce point ...

Il ne faut pas se contenter de se référer aux résultats obtenus avec un précédent appareil dont les besoins en air pouvaient être très différents ...

- Une bonne cheminée doit être construite en matériaux peu conducteur de la chaleur et ne pas se refroidir facilement.
- **La section minimale du conduit pour le fonctionnement en porte fermée est de 2,5 dm², ce qui correspond à un diamètre de 180 mm. Pour le fonctionnement en foyer ouvert cette section devient 4 dm² (20 x 20). (Règlementation en vigueur).**

- Aucune diminution de cette section, même en sortie ne doit être tolérée, sous peine de réduire le débit de fumée ce qui entraînerait des refoulements dans la pièce au moment de l'ouverture de la porte.

- La cheminée doit avoir son origine dans la pièce où est installé l'appareil.
- Le conduit doit être parfaitement étanche.
- Sa hauteur ne doit pas être inférieure à 5 mètres et il doit déboucher convenablement à l'air libre à 0,40 m au moins au-dessus du faîtage ou de tous autres obstacles situés à moins de 8 mètres du conduit.
- Les dévoiements éventuels doivent être très ouverts.
- Le tirage doit être compris entre 12 et 15 pascals en allure normale et doit chuter à 5 pascals environ au ralenti.

En aucun cas il ne doit descendre en dessous de 12 pascals en allure normale sous peine de fonctionnement médiocre.

Si la dépression est trop importante, prévoir la pose d'un modérateur de tirage. Si la dépression est insuffisante, respecter les caractéristiques du conduit prescrites dans ce paragraphe.

- Si la section du conduit est surdimensionnée, le volume à réchauffer est trop grand et le tirage ne s'établit pas normalement.

Dans ce cas, il y a lieu de prévoir le tubage du conduit avec un produit agréé bois.

Le tubage envisagé ne devra pas être inférieur à 180 mm de diamètre.

- Supprimer les poteries qui ne présentent pas une section de sortie d'au moins 2,5 dm².
- Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au dessous de l'axe du tuyau de fumée.
- Avant d'envisager le raccordement, il convient de s'assurer de la parfaite propreté du conduit. Si nécessaire effectuer un ramonage.
- Les appareils doivent être installés conformément aux spécifications des D.T.U. en vigueur, l'installation par un professionnel qualifié est recommandé. Toutes les réglementations nationales et locales doivent être respectées.

- Les extracteurs utilisés dans la même pièce ou dans le même espace que l'appareil peuvent perturber dangereusement le fonctionnement de celui-ci.

- Le fonctionnement simultané d'autres appareils dans le même espace peut générer des perturbations de tirage.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues dans la pièce. Les placer de telle façon que leurs obstructions soient difficilement réalisées, en effet l'appareil utilise de l'air qu'il prélève dans la pièce et il convient d'assurer son alimentation par un apport extérieur suffisant.
- Ces appareils ne sont pas prévus pour être raccordés à un conduit multiple.
- La buse est montée en usine, fixée à l'arrière. Vous pouvez raccorder directement au conduit par l'intermédiaire d'un tuyau horizontal.
- Vous pouvez également raccorder par le dessus et dans ce cas, permuter la buse et le tampon.

IMPORTANT :

- Bien vérifier que le sol a une capacité portante suffisante. Si nécessaire placer une plaque de répartition de charge, ou prendre toute mesure adéquate nécessaire.
- Si le sol est constitué de matériaux combustibles, il convient de le protéger convenablement à l'aide d'une plaque isolante et incombustible dépassant la face de l'appareil d'au moins 40 cm.
- Utilisez des tuyaux du diamètre prévu de préférence émaillés, car leur résistance à la corrosion est remarquable. Leur longueur devra être aussi courte que possible afin que la chaleur que conservent les fumées soit, comme il se doit, utilisée pour établir le tirage.
- Le mur arrière ne doit pas comporter d'éléments combustibles. Dans le cas contraire, il convient de le protéger efficacement.
- Le mur situé à gauche ou à droite de l'appareil doit être écarté de celui-ci de 30 cm au moins, s'ils sont constitués de matériau combustible.
- Le plafond doit être situé au moins à 80 cm du dessus de l'appareil.

RACCORDEMENT AU CONDUIT DE CHEMINÉE

Le raccordement au conduit de cheminée doit s'effectuer à l'aide d'un tuyau, de préférence émaillé, de diamètre 180 mm ou 153 mm.

Il est en effet possible d'utiliser un tuyau de 153 mm de diamètre qui viendra s'ajuster à l'intérieur de la buse en fonte, ou d'utiliser un tuyau de 180 mm de diamètre qui viendra s'ajuster sur l'extérieur de la buse en fonte.

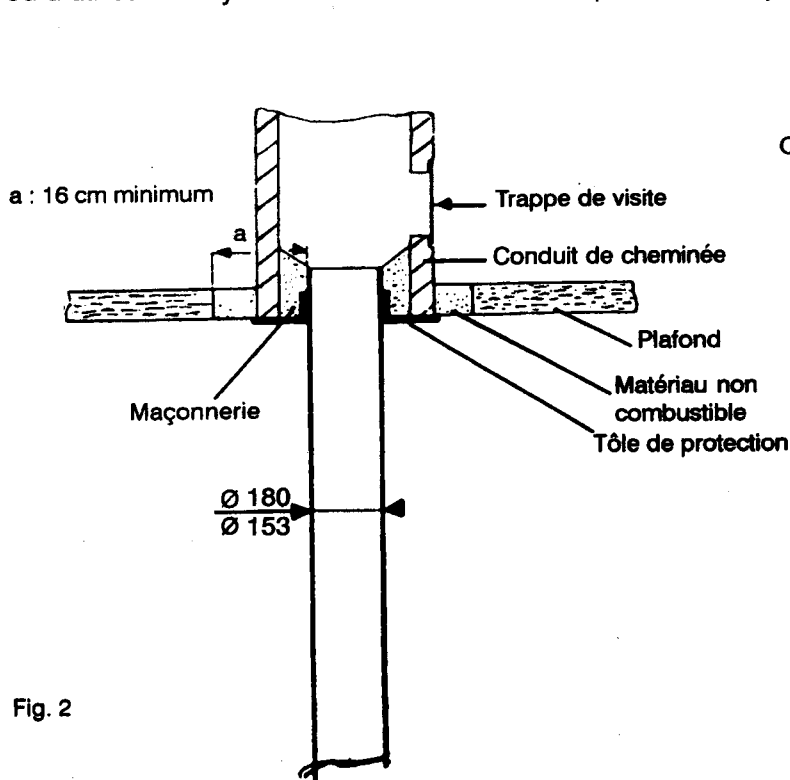


Fig. 2

Raccordement au plafond

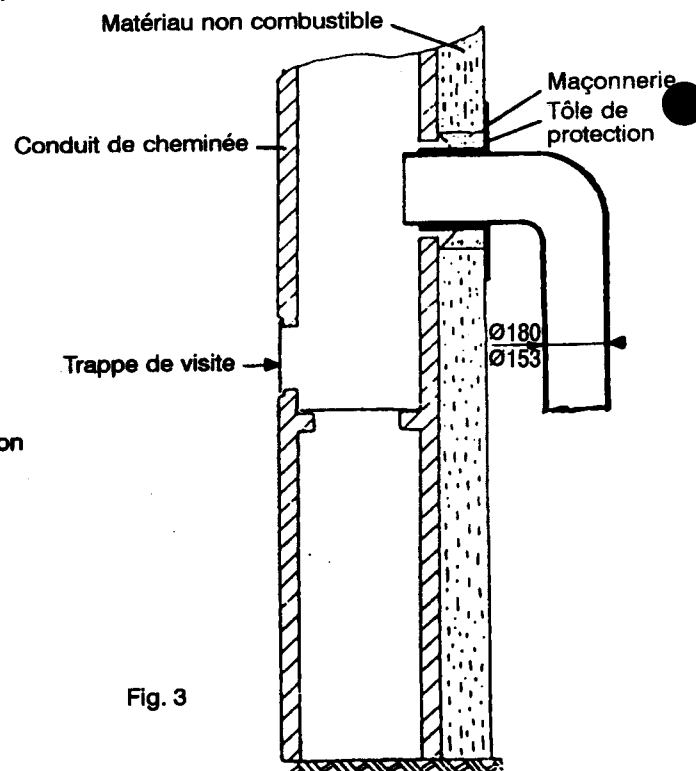
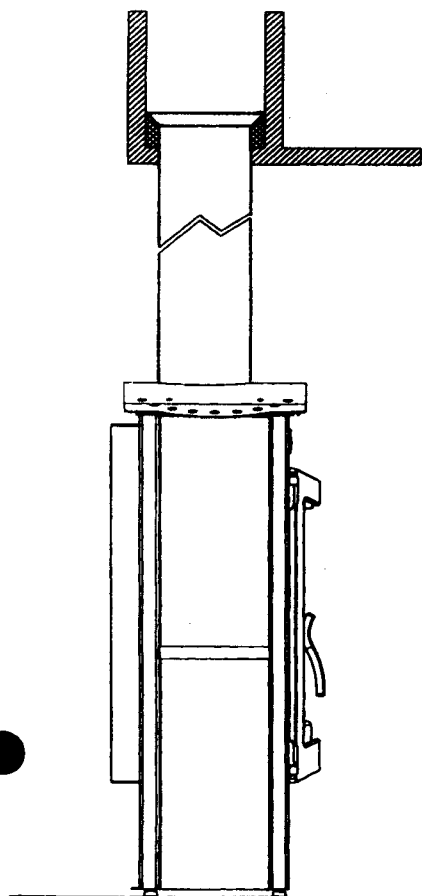
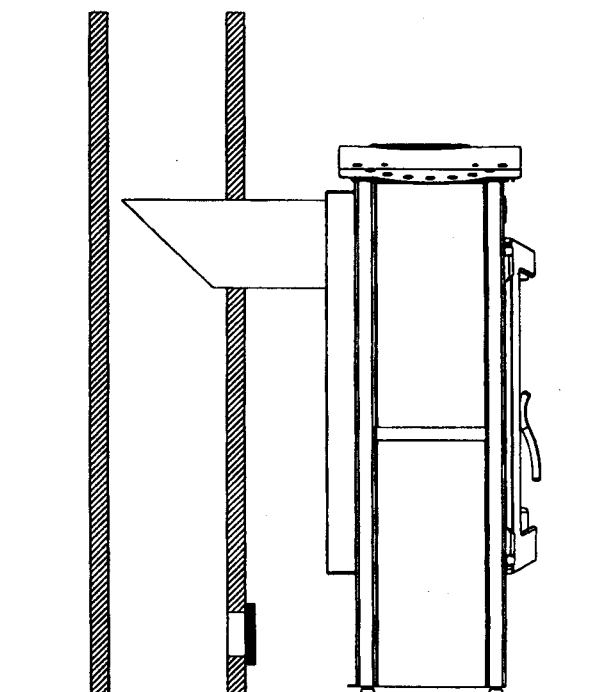


Fig. 3

Raccordement arrière avec départ vertical



Raccordement au plafond



Raccordement arrière

INSTRUCTIONS DESTINÉES A L'UTILISATEUR

- Avant d'utiliser l'appareil, lire la notice et les recommandations avec attention.
- L'appareil doit être installé dans le respect des réglementations nationales en vigueur dans le pays où est réalisée l'installation.
- L'installation par un professionnel est vivement recommandée.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues.
- L'appareil doit être raccordé à un conduit de cheminée ne desservant pas d'autre appareil. Il est inadapté pour le fonctionnement sur conduit multiple.
- Ne jamais apporter de modification non autorisée sur l'appareil.
- L'appareil n'est pas prévu pour fonctionner porte ouverte.
- Toutes les surfaces de l'appareil sont des surfaces actives, il est impératif de prendre toute précaution pour éviter les brûlures.
- Prendre toute précaution pour tenir les enfants et les personnes âgées suffisamment à l'écart pour éviter les accidents.

ALLUMAGE - RÉGLAGE

- Ouvrir la porte.
 - Introduire les matériaux usuels d'allumage, allumer et faire un chargement modéré en laissant l'entrée d'air complètement ouverte.
 - Pour aider à l'allumage, il est possible de laisser la porte entrebâillée quelques minutes.
 - Quand le feu est bien pris, charger la quantité désirée et régler la combustion à l'aide du thermostat situé à l'arrière et à droite de l'appareil.
- L'index placé en regard du petit trou correspond au ralenti, et inversement l'index placé en regard du grand trou correspond à l'allure maximum.

REMARQUE :

- Pendant le fonctionnement, éloigner de l'appareil toute matière pouvant être altérée par la chaleur : mobilier, papier, vêtements.

ATTENTION :

- En fonctionnement en allure normale, la poignée ne doit pas être manœuvrée à la main. Utiliser la clé pour effectuer cette opération.
- Pendant le fonctionnement tenir la porte toujours fermée.
- Le chargement s'effectue par la porte avant.
- Le réglage de l'allure de combustion s'effectue à l'aide du registre situé sur la porte avant.
- Pour l'allure normale, utiliser 3 ou 4 bûches et régler à la position 2 ou 3.

Pour l'allure ralentie, laisser le feu jusqu'à ce que le lit de braises soit bien tombé, charger ensuite 1 ou 2 grosses bûches puis régler le thermostat au minimum.

NOTA : La durée du ralenti va dépendre du bois utilisé et du tirage. Ne pas charger plus de 25 cm de hauteur de combustible.

CONDUITE DE L'APPAREIL

- Toujours suivre les instructions.
- Lors des premiers allumages, n'effectuer que des chargements limités pour vérifier la bonne marche de l'ensemble.

Augmenter graduellement les charges de bois et ce, sur plusieurs jours.

- Ne pas utiliser l'appareil comme un incinérateur.
- N'utiliser que le combustible recommandé.
- Ne pas faire fonctionner si la vitre est cassée ou fêlée. Faire procéder à son remplacement avant toute réutilisation.

Après une longue période d'arrêt, s'assurer que le conduit n'est pas obstrué, ainsi que le tuyau de raccordement et les passages des fumées dans l'appareil.

Chargement : RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Pour effectuer un chargement, il convient que le feu soit suffisamment bas. Ne pas ouvrir la porte si des flammes hautes sont visibles, car lors de l'ouverture de la porte elles risqueraient d'être appelées.

Toujours ouvrir la porte très doucement pour laisser le tirage s'établir et éviter ainsi le refoulement de fumée.

IMPORTANCE DU COMBUSTIBLE

Ces appareils doivent vous donner entière satisfaction.

Cependant il ne faut pas oublier qu'un appareil quel qu'il soit ne peut que libérer l'énergie contenue dans le combustible qu'il brûle.

S'il vous semble que votre appareil chauffe mal, on peut affirmer :

- soit la quantité de combustible brûlé est trop faible,
- soit que le combustible brûlé n'a pas suffisamment d'énergie disponible.

Ne brûler que du bois sec ayant au moins 2 ans d'abattage (36 mois seraient meilleurs encore).

En principe, tous les bois ont le même pouvoir calorifique pour le même poids. Le bois dur sera plus intéressant parce qu'il est plus dense et souvent moins humide.

L'humidité contenue dans le bois varie de 15% pour du bois sec à 50% pour du bois humide. Penser qu'il faudra beaucoup d'énergie pour vaporiser cette eau.

Les calories disponibles pour le chauffage seront de 3600 par kilo de bois sec à 15% d'humidité. Elles ne seraient plus que de 1500 par kilo pour du bois à 50% d'humidité.

L'utilisation du bois humide entraînerait, de plus, des condensations dans la cheminée, ce qui l'encrasserait rapidement et risquerait, à terme, de produire des feux de cheminée.

En principe, tous les bois ont le même pouvoir calorifique pour le même poids. Le bois dur sera plus intéressant parce qu'il est plus dense et souvent moins humide.

L'humidité contenue dans le bois varie de 15% pour du bois sec à 50% pour du bois humide. Penser qu'il faudra beaucoup d'énergie pour vaporiser cette eau.

Les calories disponibles pour le chauffage seront de 3600 par kilo de bois sec à 15% d'humidité. Elles ne seraient plus que de 1500 par kilo pour du bois à 50% d'humidité.

L'utilisation du bois humide entraînerait, de plus, des condensations dans la cheminée, ce qui l'encrasserait rapidement et risquerait, à terme, de produire des feux de cheminée.

DÉCENDRAGE

● Vérifier le cendrier au moins tous les 2 à 3 jours suivant l'utilisation.

- Ne jamais laisser les cendres s'ammonceler dans le cendrier jusqu'au contact de la grille. Celle-ci ne serait plus refroidie et se détériorerait rapidement.

RAMONAGE

- Faire ramoner votre cheminée par un moyen mécanique au moins une fois par an. Vérifier son état.

- Il est également possible d'entretenir les conduits avec le GODIN/NET Réf. 0008. Toutefois, cela n'exclut en rien le ramonage mécanique annuel obligatoire.

- Vérifier l'appareil et assurez-vous que les joints de porte sont en bon état, les remplacer si nécessaire.

- Nettoyer complètement l'intérieur de l'appareil sans oublier les carreaux de passage des fumées.

● Nettoyer le hublot avec le GODIN NET spécial vitre (réf. 0009).

- En cas de feu de cheminée fermer le registre d'entrée d'air et appeler les pompiers.

ENTRETIEN

Faire vérifier l'appareil par une personne compétente au moins une fois par an.

ATTENTION

- **LORS DES PREMIERS ALLUMAGES IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE FONCTIONNER L'APPAREIL A ALLURE MODÉRÉE , AFIN DE PERMETTRE AUX PIÈCES DE SE DILATER NORMALEMENT.**

- **LES POIGNÉES SONT CHAUDES PENDANT LE FONCTIONNEMENT. Utiliser la clé de manœuvre.**

Ne pas s'inquiéter si des émissions de fumée et une odeur un peu âcre se manifestent aux premiers allumages, ceci étant dû à la peinture des différentes pièces.

Ces phénomènes peuvent persister plusieurs jours.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DÉTENTEUR DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la Société GODIN.

Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription et la notice.

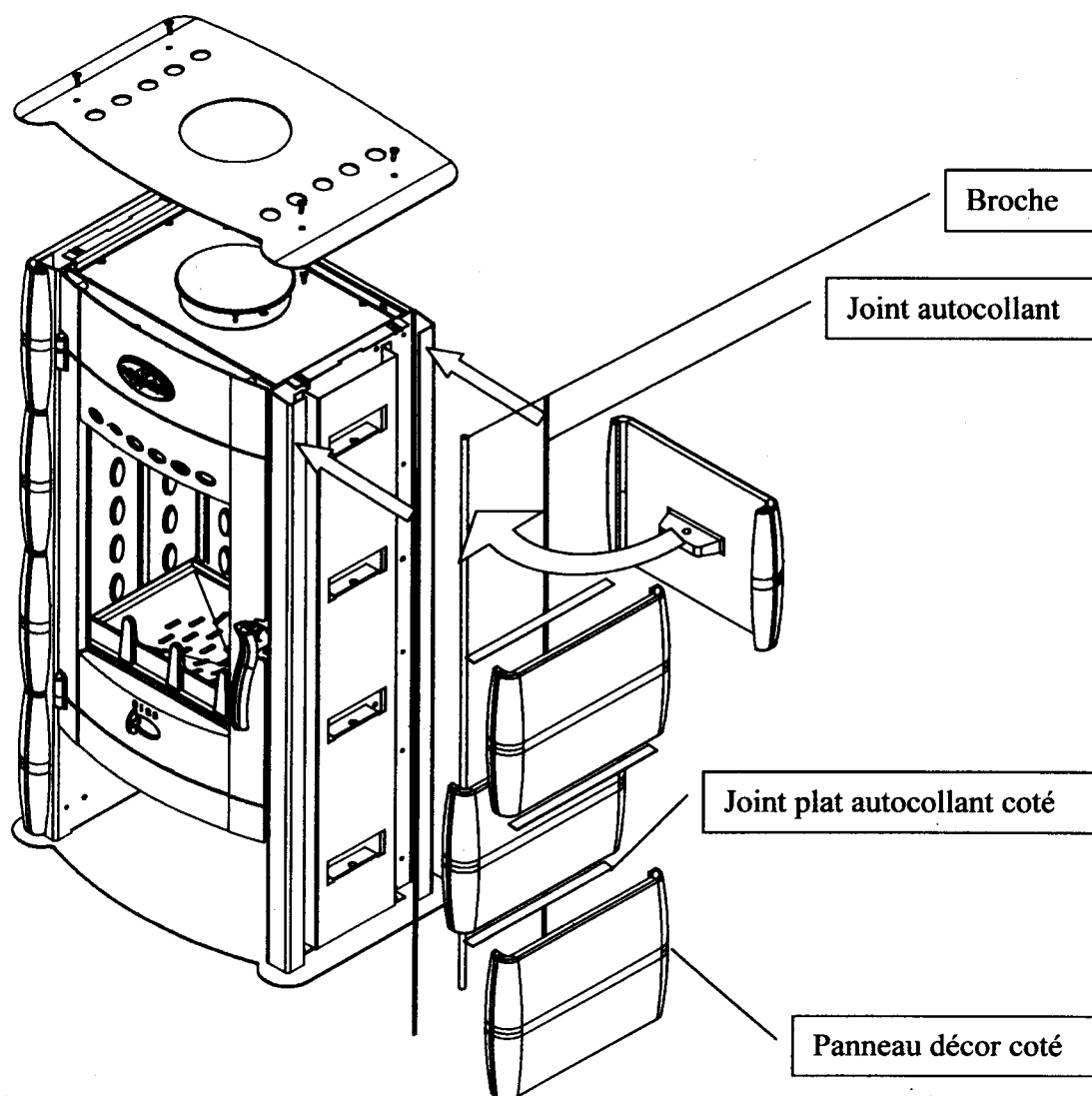
Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la Société GODIN S.A. se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

Coller les 4 joints (L=1140 mm) sur le corps de l'appareil avant de monter les céramiques.

Coller les joints (L=40 mm) sur les panneaux de décor coté en céramique.

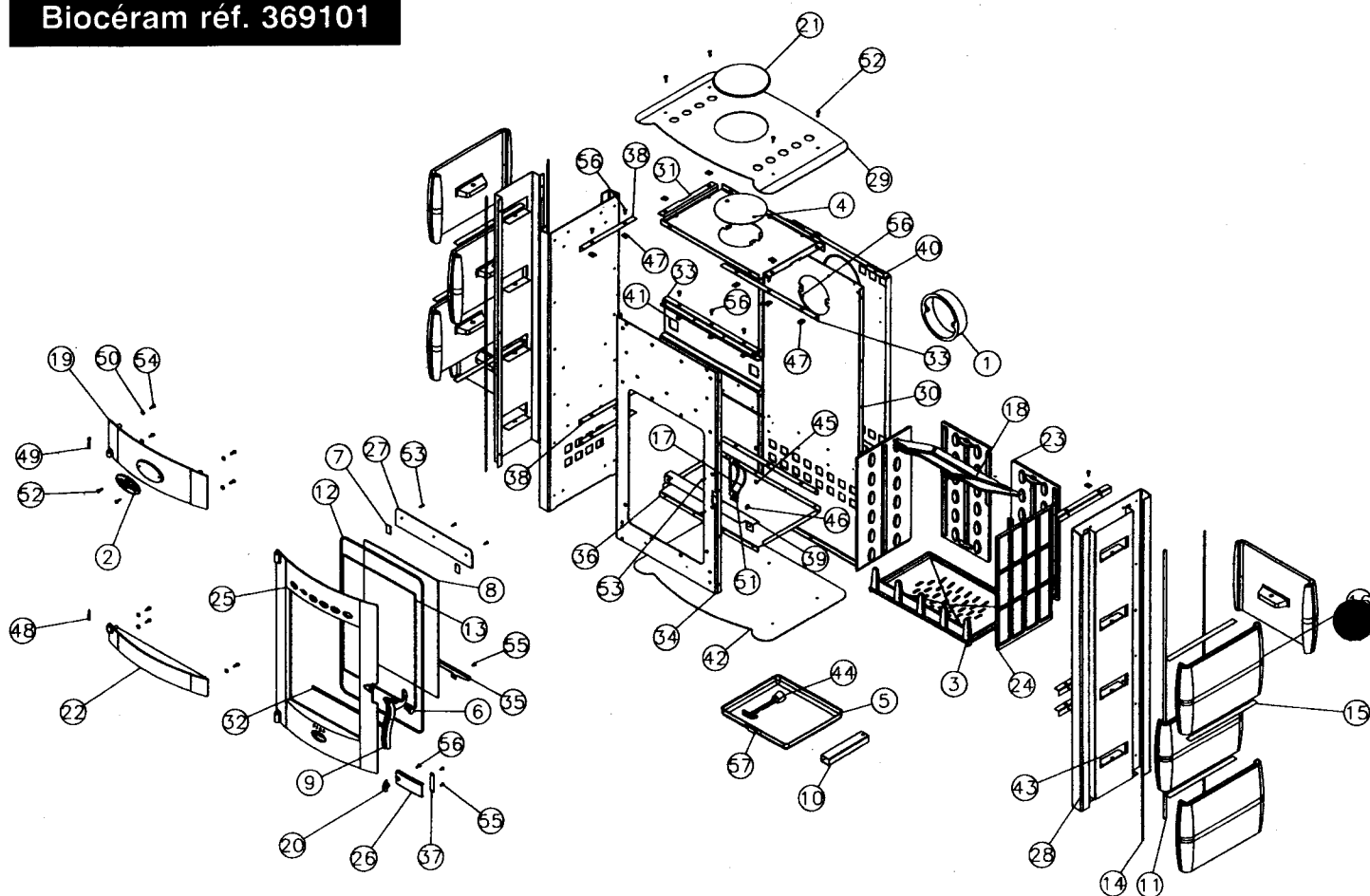
Positionner les panneaux de décor coté en céramique suivant le croquis.(maintenir les pièces en position)

Brocher l'ensemble et recommencer les opérations pour l'autre coté.

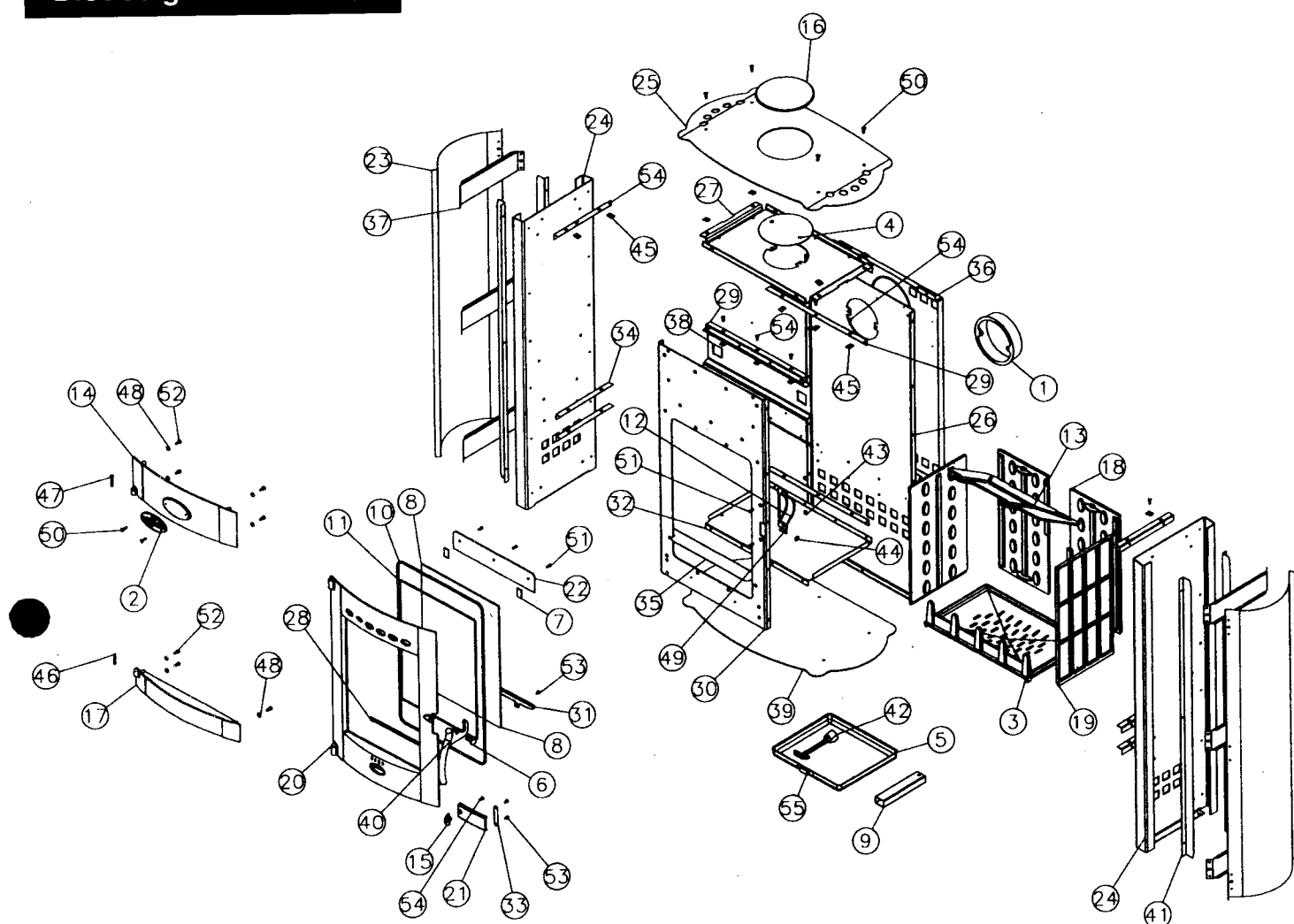


NOMENCLATURE DES PIÈCES DÉTACHÉES

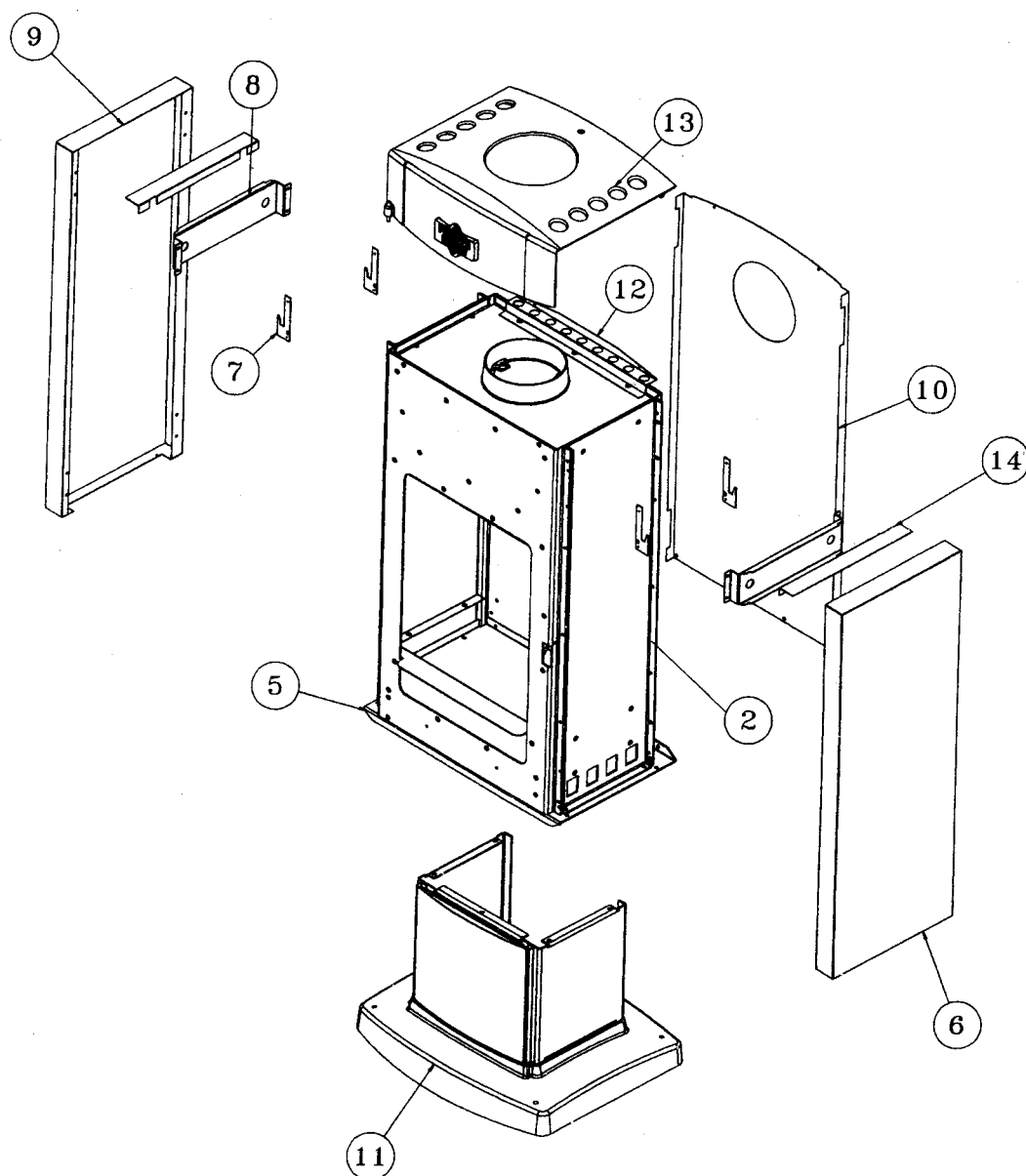
Biocéram réf. 369101



N°	N°	Désignation	Codif.	N°	N°	Désignation	Codif.
1	1	3119 F buse ronde 153 int.	14312 3119	30	1	369101 T derrière	12401 369101
2	1	3123 F écusson	18501 3123	31	1	369101 T dessus	11101 369101
3	1	3138 F support foyer	10367 3138	32	1	369101 T élément applique inf.	12819 369101
4	1	3144 F tampon dessus	11431 3144	33	3	369101 T équerre façade	12145 369101
5	1	3157 T bac cendres	13304 3157	34	1	369101 T façade	12101 369101
6	1	3199 AA vis épaulement	19250 3199	35	1	369101 T fixe vitre	12071 369101
7	2	3260 AF joint plat autocollant largeur verre	18841 3260	36	1	369101 T fond	12205 369 101
8	1	350104 AA verre réfractaire	00001307442	37	1	369101 T guide sécurité	14175 369101
9	1	364102 F poignée foyer	12878 364102	38	6	369101 T joint fond	12255 369101
10	1	364102 T clé de manœuvre	14144 364102	39	1	369101 T pare cendres	13306 369101
11	2	369101 AF broche	13049 369101	40	1	369101 T plaque protection	12420 369101
12	1	369101 AF ficelle tressée porte foyer	18855 369101	41	1	369101 T renfort façade	12175369101
13	1	369101 AF ficelle tressée verre réfractaire	18826 369101	42	1	369101 T socle	12215 369101
14	4	369101 AF joint de coté	12343 369101	43	2	369101 T support carreaux coté	11355 369101
15	6	369101 AF joint plat autocoll. coté	18879 369101	44	1	3720 F clé à crochet	14101 3720
16	8	369101 AF panneau décor coté	11352 369101	45	2	AA écrou carré brut M5	00001 300269
17	1	369101 F carter droit	12778 369101	46	1	AA écrou carré brut M6	00001300270
18	1	369101 F déflecteur	10131 369101	47	14	AA écrou rapid nut 0955 m5 (1mm)	00001304496
19	1	369101 F fronton	12112 369101	48	1	AA goupille cannelée 6 x 40	00001 305127
20	1	369101 F index	18548 369101	49	1	AA rivet acier TR 6 x 40	00001 305507
21	1	369101 F obturateur dessus	11154 369101	50	7	AA rondelle 14 x 6,3 x 1,2	00001 301784
22	1	369101 F panneau inf. façade	12118 369101	51	1	AA vis épaulement G4 1026 ZN noire	00001 304686
23	2	369101 F plaque protection arrière	10176 369101	52	6	AA vis poêlier M5 x 20	00001 307563
24	2	369101 F plaque protection coté	10173 369101	53	5	AA vis TF M5 x 16	00001305315
25	1	369101 F porte foyer	12861 369101	54	7	AA vis TH M6 x 16	00001305947
26	1	369101 F volet réglage air	14137 369101	55	4	AA vis TRL M5 x 10 pozie ZN noir	00001305476
27	1	369101 T conduit supérieur air	14173 369101	56	11	AA vis TRL M5 x 16 pozie ZN noir	00001305477
28	2	369101 T coté intérieur	10404 369101	57	1	Naïlle tiroir CH PHILIPPE	
29	1	369101 T couvercle	11201 369101				



N°	N ^{bre}	Désignation	Codif.	N°	N ^{bre}	Désignation	Codif.
1	1	3119 F buse ronde 153 int.	14312 3119	29	3	369101 T équerre façade	12145 369101
2	1	3123 F écusson	18501 3123	30	1	369101 T façade	12101 369101
3	1	3138 F support foyer	10367 3138	31	1	369101 T fixe vitre	12071 369101
4	1	3144 F tampon dessus	11431 3144	32	1	369101 T fond	12205 369 101
5	1	3157 T bac cendres	13304 3157	33	1	369101 T guide sécurité	14175 369101
6	1	3199 AA vis épaulement	19250 3199	34	6	369101 T joint fond	12255 369101
7	2	3260 AF joint plat autocollant largeur verre	18841 3260	35	1	369101 T pare cendres	13306 369101
8	1	350104 AA verre réfractaire	00001307442	36	1	369101 T plaque protection	12420 369101
9	1	364102 T clé de manœuvre	14144 364102	37	6	369101 T renfort coté	12392 369101
10	1	369101 AF ficelle tressée porte foyer	18855 369101	38	1	369101 T renfort façade	12175 369101
11	1	369101 AF ficelle tressée verre réfractaire	18826 369101	39	1	369101 T socle arrondi	12203 369101
12	1	369101 F carter droit	12778 369101	40	1	369102 F poignée foyer	12878 369102
13	1	369101 F déflecteur	10131 369101	41	4	369102 T calle coté extérieur	12325 369102
14	1	369101 F fronton	12112 369101	42	1	3720 F clé à crochet	14101 3720
15	1	369101 F index	18548 369101	43	2	AA écrou carré brut M5	00001 300269
16	1	369101 F obturateur dessus	11154 369101	44	1	AA écrou carré brut M6	00001300270
17	1	369101 F panneau inf. façade	12118 369101	45	14	AA écrou rapid nut 0955 m5 (1 mm)	00001 304496
18	2	369101 F plaque protection arrière	10176 369101	46	1	AA goupille cannelée 6 x 40	00001 305127
19	2	369101 F plaque protection coté	10173 369101	47	1	AA rivet acier TR 6 x 40	00001 305507
20	1	369101 F porte foyer	12861 369101	48	7	AA rondelle 14 x 6,3 x 1,2	00001 301784
21	1	369101 F volet réglage air	14137 369101	49	1	AA vis épaulement G4 1026 ZN noire	00001 304686
22	1	369101 T conduit supérieur air	14173 369101	50	6	AA vis poêlier M5 x 20	00001 307563
23	2	369101 T coté arrondi	12325 369101	51	5	AA vis TF M5 x 16	00001305315
24	2	369101 T coté intérieur	10404 369101	52	7	AA vis TH M6 x 16	00001305947
25	1	369101 T couvercle arrondi	11232 369101	53	4	AA vis TRL M5 x 10 pozie ZN noir	00001305476
26	1	369101 T derrière	12401 369101	54	11	AA vis TRL M5 x 16 pozie ZN noir	00001305477
27	1	369101 T dessus	11101 369101	55	1	Naïlle tiroir CH PHILIPPE	
28	1	369101 T élément applique inf.	12819 369101				



N°	N ^{bre}	Désignation	Codif.
2	1	996008 corps	
3	1	369101 98 bas	
4	1	996006 98 porte foyer	
5	1	996026 T socle	1 2215 996026
6	1	996026 T panneau de coté droit	1 2321 996026
7	4	996006 T fixe coté ext.	1 2371 996006
8	2	996006 T renfort coté (copie)	1 2392 996006
9	1	996026 T panneau de coté gauche	1 2319 996026
10	1	996026 T derrière	1 2401 996026
11	1	369103 98 pied	
12	1	996026 T raccord supérieur de derrière	1 2458 996026
13	1	996026 98 fronton	
14	1	996026 T renfort avant de côté	1 2393 996026

Pièces spécifiques au Biostyle :
Rep. 9 - 13 - 10 - 11 - 6 - Socle rep.5 - Corps rep. 2.

Autres pièces :
voir Biodesign

GARANTIE CONTRATUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois - foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil. A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de côtés, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, etc...)
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisicentrals bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur le corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyer fermé bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente.

Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main-d'oeuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couverts par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de la garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

LA GARANTIE NE PRENDRA PAS EFFET LORSQUE :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices ;
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.).
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence la S.A. GODIN ne peut être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

 Chaudières - Cuisinières - Appareils de chauffage - Fonderie
GODIN S.A. - 532, rue Sadi Carnot - 02120 GUISE - France 

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

<u>Nom et adresse du distributeur</u>		<u>BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE :</u>												
<u>ADRESSE :</u>														
<u>Tél :</u>		<u>Tél. :</u> <u>Date de mise à disposition :</u>		<u>Date d'installation :</u>										
		<u>Le :</u>		<u>à :</u>										
<u>Signature :</u>														
LIBELLÉ DES PIÈCES À REMPLACER														
<u>Désignation :</u>		<u>Référence :</u>		<u>Observations :</u>										
<u>Certificat de contrôle :</u> <u>Type d'Appareil :</u> Réf. 369101 ☐ Réf. 369102 ☐ <u>Version :</u> Réf. 369103 ☐ <u>Contrôleur :</u>		<u>FICHE DE CONTRÔLE</u> <u>Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité)</u> <u>Vérification pièces amovibles</u> <u>Vérification fermeture porte(s)</u> <u>Vérification des registres allumage</u> <u>Présence plaque signalétique</u> <u>Présence et notice bon de garantie</u> <u>Présence cendrier</u> <u>Présence buse départ</u> <u>Présence main froide</u> <u>Présence étiquette mise en garde</u> <table border="1" style="border-collapse: collapse; margin: auto;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>												
<u>N° de plaque signalétique :</u> <u>N° de garantie :</u>														
<u>GODIN S.A. - 532 RUE SADI CARNOT - 02120 GUISE</u>		<u>Date création du document : 19/10/06</u> <u>Révision :</u>												